



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL
5 JUIN 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le 5 juin 2023, à vingt heures trente, le conseil municipal légalement convoqué par M. Jérôme BÉGASSE, Maire, s'est réuni salle des Halles, en séance publique.

24 présents : M. Jérôme BÉGASSE, M. Frédéric SALAÛN, Mme Cécile BREGEON, M. Yves LE ROUX, Mme Jacqueline LE QUÉRÉ, M. Vincent BONNISSEAU, M. Florent BASLÉ, Mme Pascale MACOURS, Mme Catherine LEBON, M. Pierre AVENET, M. William POMMIER, Mme Florence STABLO, Mme Laetitia COUR, M. Jean-Michel GUÉNIOT, Mme Morgane JÉZÉGOU, Mme Katell SEVIN-RENAULT, Mme Séverine BUFFERAND, Mme Maëlle EVARD, Mme Fabienne MONTEBAULT, M. Samuel TRAVERS, Mme Laura ESNAULT, Mme Cécile MARCHAND, M. Sylvain NEVEU, Mme Leslie SALIOT formant la majorité des membres en exercice.

3 excusés :

M. Franck JOURDAN ayant donné pouvoir à M. Frédéric SALAÛN
M. Guillaume HUBERT ayant donné pouvoir à M. Florent BASLÉ
M. Grégory FONTENEAU ayant donné pouvoir à M. Samuel TRAVERS

0 absent

Secrétaires de séance : M. Samuel TRAVERS et Mme Cécile MARCHAND

Date d'affichage :

Date de convocation : le 30 mai 2023

Nombre de conseillers en exercice : 27

2023_06_05_15

Nomenclature : 3.2.2

Vente d'un logement situé 6, rue Leclerc

Rapporteur : M. le Maire

La commune de Saint-Aubin-du-Cormier est propriétaire d'un bien sis à ST AUBIN DU CORMIER, 6 rue Leclerc, cadastré AB 7012 et AB 7013 d'une contenance globale de 00ha04a00ca

Le bien immobilier est constitué d'une maison d'habitation construite en pierre couverte en ardoise, comprenant :

- au rez-de-chaussée : une entrée, une chambre, une cuisine avec cheminée, un salon.
- à l'étage : un palier, trois chambres, une salle d'eau et un grenier.
- au deuxième étage : un grenier

Un cellier, un garage et une cave.

Un jardin

Un abri de jardin non utilisable

M. le Maire informe que Monsieur Florent TRAVERS et Mme Lenaig LEQUELENNEC se portent acquéreurs moyennant un prix de CENT SOIXANTE-DIX MILLE EUROS (170 000,00 €) net vendeur. Les frais de négociation dus à l'agence immobilière NOOVIMO et les frais d'acte sont à la charge de l'acquéreur

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.1111-2, L.2121- 29, L.2241-1 et L.5217-2,

Vu le Code général des propriétés de personnes publiques, et notamment son article L.3112-1,

Vu l'avis des Domaines du 12 avril 2023,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :



Mairie

B.P. 13 - 35140 Saint-Aubin-du-Cormier

Tél : 02 99 39 10 42 - Fax : 02 99 39 23 25 - Courriel : mairie@ville-staubinducormier.fr

www.saint-aubin-du-cormier.bzh

Envoyé en préfecture le 26/06/2023

Reçu en préfecture le 26/06/2023

Affiché le

RUE Leclerc cadastré AB 7012
ID : 035-213502537-20230605-2023_06_05_15-DE

- Autorise la cession du bien immobilier sis à ST AUBIN DU CORMIER, 6 et AB 7013 d'une contenance globale de 400 m² au prix de 170 000, ce bien vendu à M. Florent TRAVERS et Mme Lenaïg LEQUELENNEC
- Autorise M. le Maire à signer tous les actes relatifs à ce dossier de vente
- Charge M. le Maire de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération. »

Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus.

Pour extrait conforme.

Le Maire : Jérôme BÉGASSE.



Mairie

B.P. 13 - 35140 Saint-Aubin-du-Cormier
Tél : 02 99 39 10 42 - Fax : 02 99 39 23 25 - Courriel : mairie@ville-staubinducormier.fr

www.saint-aubin-du-cormier.bzh